ID: 080-200082063-20190517-D\_24-DE

République française Département SOMME Pôle Métropolitain du Grand Amiénois République française Département SOMME Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

# COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS Séance du 17 mai 2019

	Conseillers en	52
	exercice	
	Présents	29
	Qui ont pris	36
	part au vote	

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VILLAIN puis de Monsieur Alain GEST.

#### UNANIMITÉ

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le 9 mai 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme

le: 23/05/2019

Et publication le : 24/05/2019

Présents: M. A. GEST, Mme B.FOURE, M.M. B. MERCUZOT, P. FRADCOURT, P. SAVREUX, P.DESSEAUX, J.C. RENAUX, E. CANDELA, Mme C. FINET, M.M. J. DEBART, D. de WITASSE-THÉZY, Mme F. BRIAULT, M.M. L. SOMON, F. PETIT, F. DURIEUX, C. DEFLESSELLE, Mmes M.H. MARCEL, M.C. MAILLART, M.M. M. WATELAIN, F. BEAUVARLET, M. LETESSE, Mme A.M. LEMAIRE, M.M. P. FRANCOIS, M. VILLAIN, B. LEPERS, A. DESFOSSES, J. BLEYAERT, J.J STOTER, A. BABAUT, P. SIMON, P. DELNEF, Mme B. THIEBAUT.

Excusés, absents: M. P. RIFFLART, Mmes S. HAMADI, F. RODINGER, C. BOHAIN, M.M. O. JARDE, J.C. LORIC, E. CANDELA, P. BOULANGER, J. LEFEUVRE, H. GERARD, J.P. DESTOMBES, Mmes I. CARPENTIER, I. DE WAZIERS.

Envoyé en préfecture le 23/05/2019

Reçu en préfecture le 23/05/2019

Affiché le

ID: 080-200082063-20190517-D\_24-DE

# Pouvoirs:

- J.F. CLAISSE à A. GEST
- J. HERNANDEZ à P. SAVREUX
- A. PINON à D.de WITASSE THEZY
- J.M. MAGNIER à L. SOMON
- Y. AMARA à M.H. MARCEL
- R. LOGNON à M. VILLAIN
- X. LENGLET à A. DESFOSSES
- J.L. GREVIN à A. BABAUT

14h54: Arrivée A. GEST [POINT N°9]

15h15 : Arrivée F. BEAUVARLET [POINT N°14] 15h28 : Arrivée P. DESSEAUX [POINT N°18]

Séance suspendue de 14h45 à 14h49 pour l'intervention de Madame Françoise LACROIX - Cheffe de Service Comptable des Finances Publiques Trésorerie Grand Amiens Amendes.

Le POINT N°3 a été vu après le POINT N°13.

Le POINT N°5 a été vu après le POINT N°18.

Le POINT N°8 a été vu avant le POINT N°6.

Début de la séance : 14h39 Fin de la séance : 15h43

Le compte-rendu analytique de la séance du 17 mai 2019 sera affiché le 24 mai 2019.

**Séance présidée par :** M. Michel VILLAIN, Vice-Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (14h39) puis par M. A.GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (14h54).

## **DÉLIBÉRATION 2019/24**

OBJET: Affectation du résultat 2018.

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de + 694 585.39 €
- un excédent en investissement de 1 372.91 €

Les résultats se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice :

469 283.94€

Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif : 225 301.45 €

Résultat à affecter :

694 585.39 €

Solde d'exécution d'investissement D001 (besoin de financement): 0,00 €

R001 (excédent de financement): 1 372.91 €

C'est pourquoi,

Le Conseil Syndical du pôle métropolitain

## DÉLIBÈRE

Article 1 : Le comité syndical décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2018:

> Report en fonctionnement R002 : 694 585.39 € Report en investissement R001 : 1 372.91 €

Article 2: Monsieur le Président du syndicat mixte du pays du Grand Amiénois, Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Vice-président, Michel VILLAIN

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS Affectation du résultat 2018

Envoyé en préfecture le 23/05/2019

Reçu en préfecture le 23/05/2019

Affiché le

ID: 080-200082063-20190517-D\_24-DE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.